



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de PREUSCHDORF
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Considérant que les activités exercées sur le site Terril Clemenceau , Les terrains sur lesquels est aménagé le terril Clémenceau se trouvent sur la commune de Preuschdorf, section cadastrale n°20 sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **PREUSCHDORF** :

**Terril Clemenceau
n°67SIS06871.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **PREUSCHDORF**.

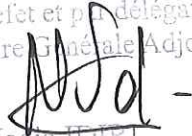
Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN, 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

Nadia EL HIRI



Identification

Identifiant	67SIS06871
Nom usuel	Terril Clemenceau
Adresse	Les terrains sur lesquels est aménagé le terril Clémenceau se trouvent sur la commune de Preuschedorf, section cadastrale n°20
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	PREUSCHDORF - 67379
Caractéristiques du SIS	Le terril Clemenceau appartient à la concession de Pechelbronn.

Après l'ouverture du puits I en 1917 puis du puits IV en 1922 au siège « Clemenceau », le terril Clemenceau a été constitué en plusieurs étapes :

- un premier terril est constitué à l'est du puits I, dénommé « petit terril », riche en hydrocarbures ;
- un autre terril au sud du puits I et un terril à l'est du puits IV se sont rejoints pendant l'exploitation, pour constituer ce qui est aujourd'hui dénommé le « grand terril ». Il est de forme conique et mesure environ 30 m, pour un diamètre d'environ 200 m.

Il existe également un petit terril plat, de petites dimensions (une dizaine de mètres de haut), à proximité du terril Clémenceau.

Etat technique	Site évalué ou traité, ou en cours, avec restriction d'usage (SUP, ou autre)
Observations	Le site ne fait pas l'objet de SUP.

Le terril Clemenceau est composé de déblais marneux avec des lentilles sablogréseuses. Il est constitué des matériaux extraits lors du creusement des galeries de la mine de PEHELBRONN (première mine de pétrole de France exploitée jusqu'en 1964). Ces matériaux contiennent toujours du pétrole brut.

Le petit terril quant à lui est essentiellement composé de matériaux gréseux, issus du lavage des sables pétrolifères.

Une étude ANTEA réalisée en mars 1999, complétée en mai 2000 conclut au risque de pollution des eaux.

En limite sud-est du site, le long de la rue du Willenbach, un dispositif de drainage a été installé en pied de terril et connecté à un séparateur à hydrocarbures. Après traitement, les eaux sont rejetées au Willenbachgraben avant de rejoindre la rivière Seltzbach.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0100	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=67.0100
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0233	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=67.0233

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1052818.0 , 6881718.0 (Lambert 93)

Superficie totale 68085 m²

Perimètre total 1288 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
PREUSCHDORF	20	458	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	376	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	377	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	386	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	683	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	682	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	123	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	124	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	681	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	120	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	121	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	122	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	125	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	126	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	127	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	378	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	379	27/02/2018

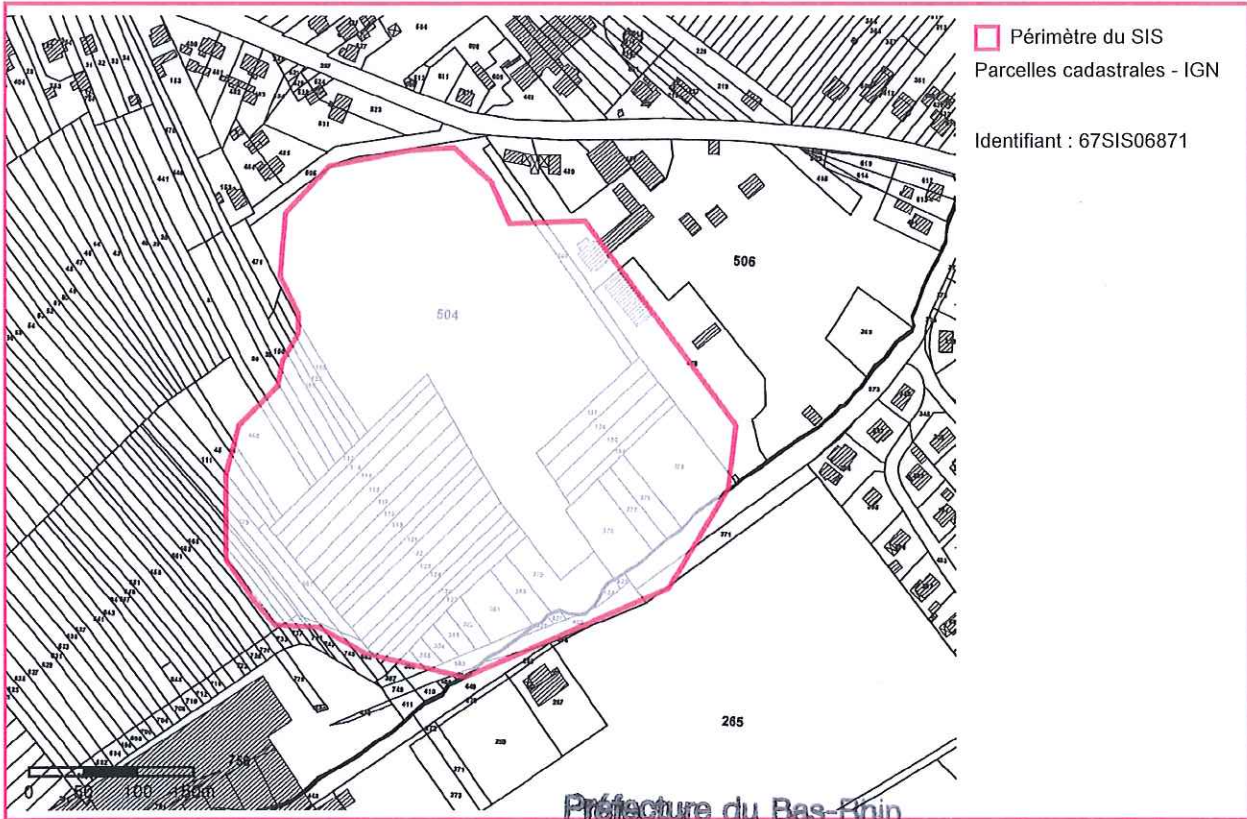
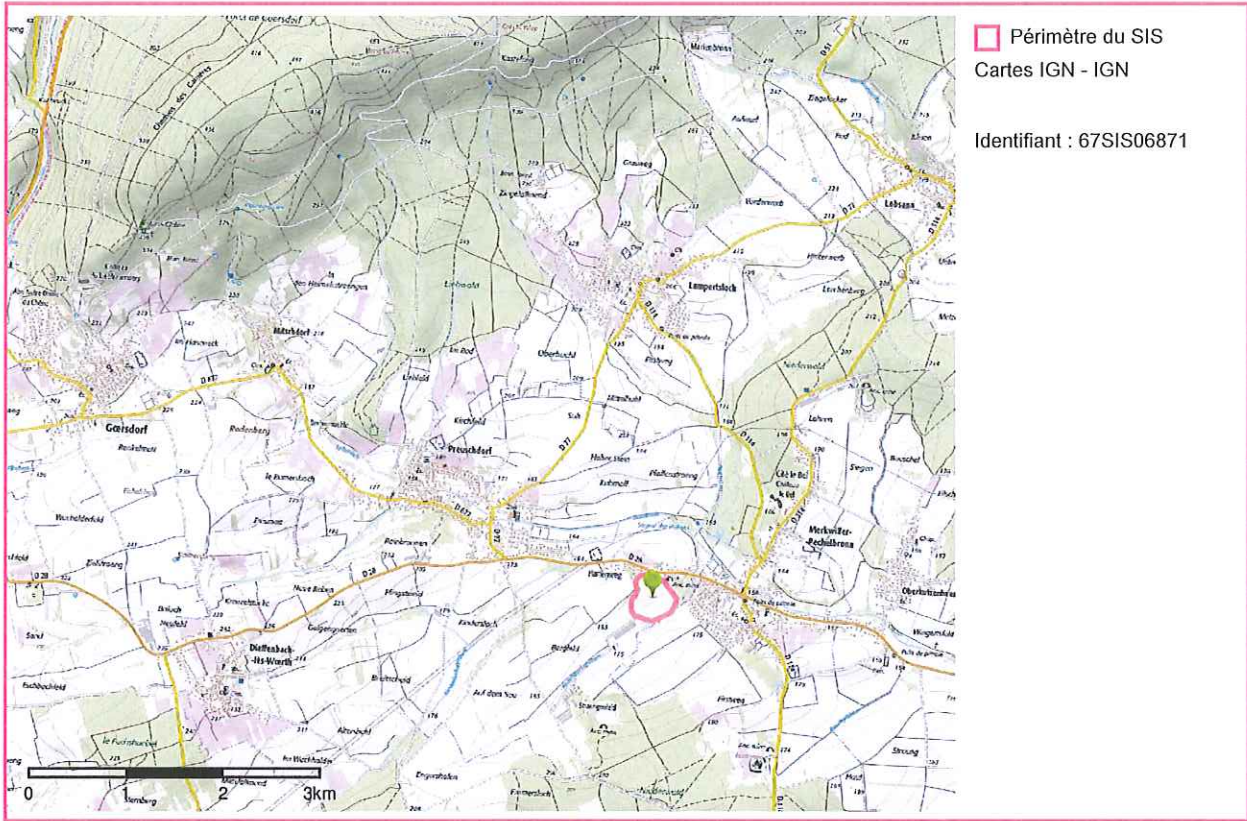
PREUSCHDORF	20	380	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	381	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	382	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	383	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	384	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	385	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	375	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	137	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	149	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	469	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	155	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	156	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	115	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	116	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	117	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	118	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	119	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	136	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	135	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	134	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	113	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	114	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	506	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	504	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	675	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	671	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	679	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	669	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	677	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	673	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	111	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	45	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	443	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	468	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	36	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	35	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	150	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	37	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	403	27/02/2018

PREUSCHDORF	20	407	27/02/2018
PREUSCHDORF	20	408	27/02/2018

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Plan GEODERIS		Non
Plan BRGM		Non

Cartographie



Vu { pour être annexé
à l'arrêté de ce jour



lettre par délégation
Nadia IDIRI Adjointe

Nadia IDIRI